



Association Sportive des Sapeurs Pompiers
 151 rue des Brasseries
 54320 MAVEVILLE
 Tél/Rép : 03 83 98 53 84
 http://www.assp-nancy.org



FICHE D'INSCRIPTION 2014/2015

Pour les licenciés (sauf les cadres)

Renouvellement Moins de 16 ans

Votre numéro de licence :

A ENVOYER : Monsieur G. VAUTRIN 13 rue Pierre de Blarru 54950 ST CLEMENT

Mlle Mme M. NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville:

Portable : Domicile:

@ Email1 : @Email 2:

Né(e) le : Lieu de naissance :

Votre Profession :

Je ne souhaite pas recevoir d'informations sur la vie au club par messagerie électronique

Diplômes antérieurs (Fédération/Organisme + Niveau) :

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT

Mlle Mme M. NOM : Prénom :

Lien de parenté

Portable : Domicile:

TARIFS ANNUELS DE LA SECTION 2014/2015

(une seule licence possible – tableau des primes et garanties AXA disponible en annexe)

COTISATIONS		
Licence avec cotisation (jeune – 16 ans)	90€	
Licence avec cotisation (adulte)	100€	
Licence avec cotisation et piscine (jeune -16ans)	150€	
Licence avec cotisation et piscine (adulte)	170€	

Les assurances individuelles : je prends (à noter le type d'assurance ainsi que le tarif que vous trouverez dans « tarifs pour la saison 2013/2014)	
Abonnement SUBAQUA (Revue fédérale)	26€

PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

Envoyer votre fiche de renouvellement de licence munie d'une copie de votre **certificat médical et de votre règlement à l'adresse suivante**
Gérald VAUTRIN – 13 rue Pierre de Blarru – 54950 SAINT CLEMENT

Certificat médical (datant après le 14 juillet 2014)

Date à compléter

Pensez à conserver l'original de votre certificat médical dans vos papiers

Par mon adhésion, je déclare connaître la réglementation applicable aux activités fédérales et je m'engage à les respecter strictement.

En particulier, je m'engage à signaler au responsable technique et au directeur de plongée toute contre indication médicale temporaire ou définitive et à m'abstenir de plongée tant qu'elle subsistera pour ma propre sécurité et celle des autres plongeurs et encadrants.

J'ai pris connaissance de l'intérêt qu'il y a à souscrire une assurance complémentaire.

➤ Le matériel prêté doit être utilisé avec soin, uniquement dans le cadre d'une activité club et restitué à l'issue de celle-ci en bon état.

➤ La licence comprend une assurance responsabilité civile.

Afin de couvrir vos propres dommages (frais recherche, rapatriement, caisson, etc...), l'adhérent doit souscrire une assurance individuelle (FFESSM, DAN ou autre).

Cette assurance est facultative mais très vivement conseillée.

Vous pouvez consulter le tableau détaillé des garanties à l'adresse suivante : <http://www.cabinet-lafont.com/>

Dater et signer par le licencié

(Réserver au Trésorier ne rien inscrire)

N° ADHERENT :

N° LICENCE :

TOTAL PAYE :€uros

NON PAYE :€uros

Chèque

Espèces

Chèques vacances

Bon CAF

IMPORTANT : Chèques vacances : n'oublie pas de régler 1% de plus du montant total.